





Règlement de la cour de l'école JEAN ZAY pour le temps scolaire et le temps périscolaire

| Les élèves | | Sanctions | Réparations |
|------------|--|---|---|
| 1 | <p>Je veux être protégé et les adultes sont là pour m'écouter et me surveiller.</p> <p>Je demande de l'aide aux adultes. Je reste dans les zones surveillées (lignes jaunes).</p>  | <ol style="list-style-type: none"> 1. Avertissement (selon gravité) 2. Mise à l'écart (près des adultes) 3. Mot dans le cahier de liaison (incident de cour) et fiche de réflexion à coller dans le cahier de liaison. | <p>Le choix de la réparation n'est pas imposé par l'adulte. Elle peut ne pas être immédiate mais doit être effectuée avant une semaine.</p> |
| 2 | <p>J'ai le droit d'être en colère mais je règle mes conflits par la parole.</p> <p>Je me calme. Je peux aller dans l'espace « émotions » Je ne me bagarre pas (ni pour de vrai, ni en jeu). Je parle avec l'adulte ou l'enfant. Je fais un message clair. On se met d'accord sur une solution pacifique.</p>  | <ol style="list-style-type: none"> 4. Convocation par la directrice ou le responsable de l'espace éducatif. 5. Information aux familles : appel de la directrice ou du responsable de l'espace éducatif 6. Convocation des familles 7. Équipe éducative | <p>La réparation est nécessaire pour les victimes mais aussi pour achever le processus de responsabilisation et réhabiliter la confiance.</p> <p><i>Exemples de réparations</i></p> |
| 3 | <p>Je respecte les autres, mes camarades et les adultes, comme cela je serai respecté moi aussi.</p> <p>Je respecte l'égalité entre les filles et les garçons. Je n'insulte pas. Je ne me moque pas. Je ne harcèle pas.</p>  | <ol style="list-style-type: none"> 8. Équipe éducative avec Inspecteur de l'Education nationale et un responsable de la mairie (possibilité d'exclusion des temps péri éducatifs) | <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire un dessin si je sais bien dessiner ; un poème 2. Partager quelque chose 3. Présentation d'excuses et expliquer pourquoi (lettre) |
| 4 | <p>Je joue et je me déplace tranquillement.</p> <p>Je laisse les autres tranquilles. Je joue au ballon dans les espaces et les temps réservés (planning des ballons). Je joue avec les jeux de cour dans les espaces réservés.</p>  | <ol style="list-style-type: none"> 1. Confiscation du ballon 2. retrait du droit de jouer dans les espaces réservés pendant une durée à déterminer | <ol style="list-style-type: none"> 4. Demander à la personne blessée ce qui lui ferait plaisir |

Les parents


| | | |
|---|--|--|
| 1 | "Nous plaçons nos enfants sous la responsabilité des enseignants ou animateurs sur les temps de cour" | <p>Nous faisons confiance aux adultes responsables et communiquons si besoin grâce au cahier de liaison ou sur l'ENT E.Primo.</p> <p>Nous suivons, sur ce cahier de liaison ou sur E.Primo, les informations importantes concernant le comportement de notre enfant, nous signons les fiches de réflexion et en discutons avec notre enfant en essayant de mettre en avant les notions d'empathie (« que penses-tu que X ait pu ressentir ? Et toi, à sa place, qu'aurais-tu ressenti ? »), et du sens de la règle (« Cette règle est là pour te protéger », etc.) Si besoin de plus d'explications, nous prenons rendez-vous avec l'Ecole ou l'Espace Educatif.</p> |
|---|--|--|

Les enseignants et les animateurs

| | | |
|---|--|--|
| 1 | "Nous assurons la surveillance et faisons appliquer le règlement" | <ul style="list-style-type: none"> - Les maîtres et animateurs assurent une surveillance active. Ils interviennent pour faire appliquer le règlement. - La cour de récréation n'est jamais laissée sans surveillance : en cas de retard des maîtres ou animateurs de surveillance, chacun reste responsable de sa classe ou son groupe. - Les signaux sonores fixent le cadre temporel et sont respectés. - Les enseignants et les animateurs forment chaque année leur classe aux « messages clairs ». Ils aident les élèves à les formuler lorsque c'est nécessaire. - Les adultes s'engagent à mettre en œuvre le programme Phare de lutte contre le harcèlement. |
|---|--|--|

Rappel : L'éducation d'un enfant et l'autorité des adultes (celle des parents comme celle des enseignants ou animateurs) dépend directement de la capacité des adultes à prendre une distance émotionnelle avec le conflit enfantin et à partager un même discours sur la loi et la sanction.

Signatures :

| parents | élèves | Ecole | Espace Educatif |
|---------|--------|--|---|
| | |  La directrice | Fabien BRUSA Responsable de l'espace éducatif |